



AMERIQUE/COLOMBIE - Vers un référendum populaire sur les accords de paix avec les FARC

Bogotá (Agence Fides) – Le Sénat colombien a approuvé par 59 voix contre 5, après une longue discussion, la loi qui permettra l'organisation d'un référendum d'approbation des accords de paix avec les FARC (forces armées révolutionnaires de Colombie) dans le cadre des opérations de vote prévues en 2014 pour le renouvellement du Parlement et l'élection du nouveau Chef de l'Etat. Selon la note envoyée à l'Agence Fides, le texte devra désormais passer devant la Chambre des Députés puis être contrôlé par la Cour Constitutionnelle. Si le texte est approuvé, il sera enfin envoyé au Président colombien, Juan Manuel Santos, en vue de sa promulgation. Les élections législatives sont prévues pour mars prochain alors que le scrutin présidentiel devrait avoir lieu en mai. La réaction des FARC à cette nouvelle n'a pas été entièrement positive. En effet, Rodrigo Granda, connu comme « le chancelier » des FARC a déclaré à la presse : « Nous continuons à croire que la solution pour tous est une Assemblée nationale constituante », ajoutant par ailleurs : « Les dialogues de paix ne sont pas une voiture qu'il est possible de lancer à la vitesse que l'on souhaite. Il faut du temps. Si le gouvernement accélère en modifiant sa position, parfois inflexible, il trouvera de notre part une réponse positive parce que nos propositions sont sérieuses et responsables et que nous voulons également que le pays voit et analyse qu'il ne s'agit pas d'impositions ». En près d'un an de négociations, les parties ne sont parvenues à un accord que sur le premier point à l'ordre du jour à savoir la question agraire. Depuis des mois, les colloques sont bloqués sur la participation des guérilleros à la vie politique de la nation, une fois la paix rétablie. L'Eglise catholique a proposé à différentes reprises de jouer le rôle de médiateur dans le dialogue et a promu des initiatives visant à travailler pour la paix avec les groupes armés (voir Fides 22/10/2013). (CE) (Agence Fides 25/10/2013)